

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-000328/2024/rev.1  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Kateřina Konečná** (The Left), **Tilly Metz** (Verts/ALE)

Objet: Réduction du budget alloué au programme «L'UE pour la santé» au sein du cadre financier pluriannuel en cours

Le 15 décembre 2023, le Conseil européen a annoncé un projet de réaffectation d'un milliard d'euros depuis le programme «L'UE pour la santé» vers d'autres politiques européennes au sein du cadre financier pluriannuel en cours. Cette décision devrait être actée lors du prochain sommet européen, le 1<sup>er</sup> février 2024. La réduction disproportionnée des fonds accordés au programme «L'UE pour la santé» (au moins 20 % de son budget) nuira à la santé publique et compromettra la capacité du programme à remplir ses objectifs prioritaires. Or, comme la pandémie de COVID-19 l'a douloureusement rappelé, il est nécessaire d'investir massivement dans la santé et les systèmes de soin. En outre, le programme doit mieux soutenir les organisations de la société civile actives dans le domaine de la santé publique, notamment les associations de patients, en les dotant des ressources et de la stabilité financière dont elles ont besoin pour jouer leur rôle essentiel dans les priorités de l'Union en matière de santé.

La Commission connaît-elle les raisons de cette réduction des fonds accordés au programme «L'UE pour la santé»?

Dépôt:1.2.2024